

date:

Convention de mise à disposition

de : **Centre culturel - Espace Duesberg**

Boulevard des Gérardchamps, 7c
4800 Verviers

087 39 30 60

@ billetterie@ccverviers.be

Entre : l'A.S.B.L. "Centre Culturel de Verviers", ci-après dénommée le C.C.V.,
représentée par Madame Audrey Bonhomme, Directrice

et

Organisateur		Personne de contact	
Nom	Ville de Verviers	Nom	Koop
Adresse	place du Marché, 55 - 4800 Verviers	Prénom	Angélique
		Tel	0484 599 367
		@	angelique.koop@verviers.be

Ci-après nommé l'organisateur, il a été convenu ce qui suit:

Article 1: Objet

Le C.C.V. met à disposition la grande salle du Centre culturel - Espace Duesberg et son équipement technique, dans l'état dans lequel ils se trouvent. Cette mise à disposition se fait uniquement aux moments et conditions détaillés ci-dessous.

La mise à disposition est consentie pour l'activité suivante :

Conseil Communal de la Ville de Verviers

Article 2: Période d'occupation

date:	lundi 29 juin	heure d'arrivée: 18h30	heure de départ:	mardi 30 juin : +/- 01h00
-------	---------------	------------------------	------------------	---------------------------

Article 3: Conditions financières

Défraiement pour l'utilisation des locaux:

QTÉ	DESCRIPTION	PRIX UNIT.	TOTAL
1	mise à disposition gratuite dans le cadre de la solidarité entre associations et institutions - crise sanitaire CoVid 19	0,00 €	0,00 €
		Divers	
	A verser sur le compte : BE07 3630 7622 5266	Total	0,00 €

Conditions générales

Article 4: Horaires

4.1 La mise à disposition de la salle comprend : le montage du matériel de scène nécessaire à l'activité et l'exécution de l'activité en elle-même sur base de trois services techniques maximum (matin, après midi et soir). En aucun cas le total des trois services ne dépassera 11h00.

4.2 L'ORGANISATEUR est prié de se conformer à l'horaire des services en vigueur au Centre Culturel de Verviers, à savoir que le personnel disposera au minimum d'une heure de pause entre les services (à midi et en avant soirée) pour ses repas.

4.3 Les horaires précis seront établis de commun accord entre votre responsable technique et le régisseur coordinateur du Centre culturel (Gary Masson) Ces horaires seront annexés à la fiche technique et devront lui parvenir au plus tard 15 jours avant la prestation.

Article 5: Fiche technique

5.1 L'ORGANISATEUR s'engage à fournir au coordinateur régisseur du Centre culturel Gary Masson) une fiche technique détaillée, **au moins un mois** avant la date de l'activité. Cette fiche technique précisera les informations techniques indispensables en matière d'éclairage, de son et de matériel, l'horaire de l'activité et tout détail utile.

5.2 Par ailleurs, comme mentionné à l'article 4, l'horaire exact du montage devra être impérativement annexé à la fiche technique.

Article 6: Mesures sanitaires

6.1. L'ORGANISATEUR veillera à respecter et à faire respecter scrupuleusement les mesures suivantes par l'ensemble des participants à la réunion qu'il organise :

> le parking et l'entrée se font exclusivement par le toit du complexe cinéma / centre culturel - entrée par la rue de la Station

> le port du masque est obligatoire de l'entrée à la sortie du complexe cinéma / centre culturel

> désinfection des mains dans l'entrée du Centre culturel (une pompe à gel HA est mise à votre disposition à l'entrée)

> l'accès à l'intérieur du complexe est ventilé par un membre du personnel CCV qui est identifié comme tel

> l'utilisation des escaliers est fortement recommandée, en cas d'incapacité, l'ascenseur ne peut-être emprunté que par une seule personne à la fois.

> pour accéder au Centre culturel, emprunter les escaliers par la rampe de droite (et respecter le balisage au sol mis en place)

> l'entrée dans le Centre culturel se fait par la porte de droite (et respecter le balisage au sol mis en place)

> il est interdit de "flâner" dans la cafétaria du Centre culturel, il est demandé de se diriger directement vers la salle. Un membre du personnel CCV vous en indiquera l'entrée

> dans la salle, remplir les sièges accessibles qui seront spécifiquement identifiés. Se diriger directement vers les sièges le plus au fond à fin de ne pas bloquer l'accès aux personnes suivantes

> les orateurs et/ou personnes devant siéger sur la scène entrent par la même porte mais se dirigent vers la scène directement. Il ne peut y avoir d'aller et venue de la scène à la salle durant la réunion.

> à l'issue de la réunion se diriger vers la porte du fond indiquée par un panneau "SORTIE".

> désinfection des mains à la sortie de la salle (une pompe à gel HA est mise à votre disposition à la sortie)

6.2. Utilisation des sanitaires

En cas d'extrême nécessité seule la toilette habituellement réservée aux PMR sera accessible - un nettoyage entre les passages sera assuré par le personnel du Centre culturel

Article 7: Personnel

Le déchargement et le rechargement du matériel se font par le Boulevard des Gérardchamps. Après déchargement, les véhicules devront être déplacés, cette zone étant interdite au stationnement. Un vaste parking est disponible sur le toit pour les voitures et des emplacements sont disponibles dans les environs pour les camions.

Article 16: Bars

Le service de bar par le CCV ou la distribution de boissons ou nourriture par l'ORGANISATEUR dans l'enceinte du CCV sont strictement interdits.

Article 17: Divers

- L'ORGANISATEUR s'engage à accepter la présence d'expositions (panneaux, vitrines, etc.) dans la cafétéria du Centre culturel.
- L'ORGANISATEUR NOTE QU'IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER A L'INTERIEUR DE L'ESPACE DUESBERG
- Tout manquement à ces règles conduira à l'exclusion.
- L'ORGANISATEUR s'engage à ne pas utiliser de réchauds et autres matériels à gaz dans l'enceinte de l'espace Duesberg

Fait en double exemplaire à Verviers le jeudi 4 juin 2020

Pour accord:

l'organisateur

Audrey Bonhomme, Directrice

Merci de renvoyer les documents signés à l'adresse suivante:

Centre culturel de Verviers Bld des Gérarchamps 7c 4800 Verviers

Pour toute question concernant les aspects financiers, veuillez contacter Madame Delcourt

087 39 30 66

@

ade@ccverviers.be

Pour toute question concernant les aspects techniques veuillez contacter Monsieur Masson

087 39 30 68

@

regie@ccverviers.be